

Compte-rendu de la FSU du CTA du mardi 16 novembre 2021

La FSU a lu une **déclaration préalable**

Avant de commencer l'examen des questions à l'ordre du jour de ce CTA, l'ensemble des organisations syndicales ont exigé le retrait du point *32-Bilan des LDG mobilités* car le document de 67 pages a été envoyé la veille ! Le Rectorat a donc reporté l'examen de ce bilan à un prochain CTA.

1-Approbation du PV de la séance du 24 juin 2021

Malgré la demande insistante de la Rectrice, la FSU n'a pas voulu voter l'adoption du PV du CTA du 24 juin... puisque celui-ci n'a pas été transmis aux organisations syndicales !

2-Questions donnant lieu à consultation

21-RIFSEEP : régime indemnitaire

Dans le cadre du projet de plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, l'académie de Dijon met en place de nouveaux montants minimaux pour les personnels logés et non logés avec pour objectif de revaloriser en priorité les personnels logés assurant des fonctions d'encadrement ou avec une expertise importante.

Un groupe de travail a réuni des représentants de certaines catégories de personnels.

Les mesures seront mises en œuvre sur la paye de décembre avec effet rétroactif du 1^{er} janvier 2021.

A la demande de la FSU, les montants d'IFSE seront votés séparément.

Médecins :

Pour les médecins, une revalorisation de 1 300 €, pour les médecins conseillers techniques de 2 500 €.

Vote défavorable unanime. Un nouveau CTA sera réuni en visio le 25 novembre sur ce seul point.

Infirmières :

Les montants minimaux académiques étant supérieurs aux montants cibles ministériels, la revalorisation va porter sur les personnels logés de groupe 2 : 2 800€ par an pour un agent à temps plein soit un gain de 800€. La FSU a déploré une différence entre les infirmières conseillères techniques et les infirmières en établissement.

Vote : 8 abstentions (FSU, UNSA et SGEN), 2 contre (FO)

Administratifs

Une attention particulière a été portée aux catégories A en tenant compte de la technicité de certaines missions en particulier dans les services et de manière à accroître l'attractivité des postes de cadres.

Les postes sont classés par groupes selon les missions exercées, ce que dénonce la FSU qui demande une revalorisation des salaires et non des indemnités, non prises en compte pour le calcul de la retraite.

Pour les attachés, revalorisations de 1% pour un gestionnaire agent comptable de catégorie 4 non logé à 107% pour un adjoint de gestionnaire d'EPLÉ logé.

Pour les SAENES, revalorisation pour les personnels logés de 13 à 53%. Pas de revalorisation pour les secrétaires non logées ou en service (5 groupes à 0 revalorisation)

Pour les ADJAENES, revalorisation de 5%.

A la demande de la FSU sur la possibilité de diffuser les tableaux d'IFSE, il est répondu par le DRH que ces tableaux n'ont pas vocation à être publics.

La FSU a voté contre, préférant l'augmentation du point d'indice plutôt qu'un développement d'indemnités variables.

Vote : 6 contre (FSU et FO), 4 abstentions (UNSA et SGEN).

22-Réexamen triennal de l'IFSE des personnels ITRF

Dans le cadre du réexamen périodique de l'IFSE des ITRF, 2 objectifs sont retenus dans l'Académie : revaloriser l'ensemble des agents, privilégier les catégories B et C.

+ 1,5% pour les IGR, +2,5% pour les IGE, +3% pour les ASI, + 3,5% pour les TECH et +5% pour les ATRF.

Effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 pour mise en œuvre sur la paye de décembre.

Vote : 4 abstentions (FSU), 4 pour (UNSA et SGEN), 2 contre (FO)

3-Questions donnant lieu à information

31-Bilan de la rentrée 2021

Globalement les effectifs élèves dans le premier et second degré sont en baisse :

L'académie accueille 147 000 élèves dans le premier degré (- 2,5 %) soit une baisse de 2053 élèves. La baisse est la plus forte dans le public. C'est un déclin démographique académique mais aussi au niveau national. La baisse d'effectifs dans le public s'est accélérée depuis 2014.

Sur le pré élémentaire, il y a moins 1033 élèves.

La Nièvre est le département le moins touché par la baisse pour le pré élémentaire.

Sur l'élémentaire, les effectifs diminuent de 1046 élèves : -486 élèves en CP, -438 en CE2 et ?? en CM2.

32 élèves de plus âgés de 3 à 10 ans sont instruits dans les familles, ce qui fait 838 élèves pour l'académie.

Le taux de scolarisation académique en pré élémentaire est de 98,7 % pour les 3 ans, 100 % pour les 4 ans.

Pour le second degré, il y a 126 933 élèves scolarisés, soit - 1,2 % par rapport à l'année dernière. La baisse concerne uniquement les établissements publics (-1664 élèves). Ce qui fait un écart de 1418 élèves par rapport à la prévision.

Le Rectorat explique ces chiffres en partie par moins de redoublants dans les années de passage de diplôme. On a aussi une baisse des effectifs vers la seconde générale et technologique, 57,2 % cette année contre 58,2 % en 2020. Il est constaté une hausse des effectifs vers la voie professionnelle (scolaire et apprentissage), vers la première année de CAP. On constate une baisse des orientation en CPGE et BTS. Une attention forte de l'administration est portée sur la 1^{ère} année de CAP qui est le 1^{er} niveau de certification. Le Rectorat se réjouit de l'augmentation de l'apprentissage et souhaite le voir se développer dans les établissements publics.

La Rectrice, suite aux déclarations liminaires a déclaré que la réforme du Bac, que la FSU dénonce, est **LE** moyen de faire travailler les lycéens régulièrement tout au long de l'année et suivant leurs appétences.

La FSU a condamné les effets délétères de la réforme dans les lycées, avec ces changements au dernier moment, pris pendant les vacances et sans consulter les enseignants.

Les informations chiffrées sur les choix de spécialités contredisent les propos de la Rectrice puisque qu'en regroupant les spécialités en pôle scientifique, littéraire ou de sciences sociales, ou regroupe près de 80% des effectifs des anciennes séries du Bac général... Tout ça pour ça... De plus contrairement aux élèves rencontrés ponctuellement par la Rectrice, les élèves accompagnés quotidiennement par les collègues ne sont pas favorables à toutes ces spécialités... à ce contrôle continu très complexe (à relier aux Projets Locaux d'Evaluation) qui les soumet à un stress permanent.

La FSU ne partage pas le bilan presque euphorique du Rectorat quant à Parcoursup (cf notre déclaration préalable).

Sur les dotations, La FSU remarque que les marges de manœuvre du Rectorat qui permettent d'abonder les besoins diminuent de plus en plus.

La FSU condamne l'accroissement des HSA obligatoires qui nuisent à la santé des personnels : cela ne doit pas perdurer car les personnels sont usés. Le taux d'heures supplémentaires au total représente 13 % des moyens soit l'équivalent de plus d'un poste sur 8.

A l'occasion de ce CTA, la FSU alerte solennellement la Rectrice de l'important état de fatigue des collègues suite à ces dégradations des conditions de travail.

AESH :

Dans sa déclaration la FSU a dénoncé la mise en place des PIAL qui aggrave leurs conditions de travail. Un certain nombre d'entre eux sont contraints de travailler sur plusieurs niveaux de scolarité et se déplacent beaucoup plus qu'avant. En outre la mutualisation des moyens fait qu'un élève peut avoir jusqu'à 3 AESH. La part de mutualisation des moyens est actuellement de 60 % contre 57 % en décembre 2020.

Actuellement 5044 élèves ont une notification MDPH dans l'académie contre 4971 en décembre 2020. Le taux de couverture des notifications MDPH dans l'académie est actuellement de 95,2 % contre 97% en décembre 2020. 16 AESH ont démissionné depuis le début de l'année scolaire.

La FSU a une nouvelle fois mentionné l'insuffisance des salaires pour nos collègues AESH malgré l'instauration de la nouvelle grille.

Le Rectorat a informé que les reclassements liés à la nouvelle grille salariale apparaîtront sur les feuilles de salaires de novembre (Titre2) et sur celles de décembre pour les hors titre 2.

Aucun avis défavorable au reclassement n'a été donné par le Rectorat.

La FSU a déploré le retard pris par l'académie de Dijon pour la mise en place du plan « **Egalité professionnelle Femme Hommes** » alors que d'autres académies ont déjà réuni des groupes de travail.

Le DRH a répondu que 3 dates de groupes de travail (courant décembre et janvier) vont être communiquées sous peu aux organisations syndicales. Il a ajouté que c'est une priorité pour l'académie depuis plusieurs années, qu'il existe un comité de pilotage.

Le Rectorat réfléchit à une mise en place d'une cellule d'écoute et d'un séminaire pour les cadres.

Les 3 groupes de travail traiteront :

- de la situation comparée des femmes et des hommes dans l'académie ;
- de l'égal accès aux responsabilités professionnelles ;
- d'un meilleur accompagnement à la grossesse et à la parentalité.

Un CTSa sera réuni en février 2022.

32-Bilan de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion « Mobilité »

Comme précisé en introduction, vos représentants FSU ne peuvent sérieusement travailler 67 pages de documents en ... une nuit ! Point de l'ordre du jour reporté au prochain CTA.

33-Mise en place des postes publiés au mouvement spécifique national – postes à profil

Au delà des postes profilés de CPGE (2) ou de BTS (11), un poste en lycée est profilé Histoire Géographie et Art-Cinéma audiovisuel.

La nouveauté est l'expérimentation des postes à profil nommés « POP » qui implique une affectation pour 3 années.

5 postes POP sont mis au mouvement dans notre académie :

2 en STI (L1413 et L1414) et 2 en Economie-Gestion (L8011) au lycée C. et R. Janot à Sens.

1 en Economie-Gestion (L8011) au lycée R. Follereau à Nevers.

Le rectorat justifie ces POP car les postes sont demeurés vacants. Les collègues nommés sur ces postes devront y rester minimum 3 ans.

La FSU continue de dénoncer ces postes à profils attribués avec des critères flous et de façon arbitraire. Le retour des CAPA éviterait aussi ces dérives...

34-Mise en place du service interacadémique des affaires juridiques

Le DRH a donné l'information de la création d'un **service interacadémique des affaires juridiques** en janvier 2022 (3 personnes dans chaque académie). Ce service assurera :

une mission de conseil aux EPLE ;

une mission de veille ;

l'assistance au tribunal.

Il développera tout le côté « protection fonctionnelle » aux personnels, le côté « règlement des conflits ». Il prendra en charge la rédaction des actes et sera référent justice et CADA.

Il sera réparti sur 2 sites et l'autorité hiérarchique sera assurée par la rectrice de l'académie de Dijon.

Questions diverses posées par la FSU

Par le biais des questions diverses la FSU a dénoncé le sort qui est fait aux **élèves allophones** qui reçoivent trop peu d'heures de français langue étrangère (1^{er} degré) voire pas du tout (certains cas dans le 2nd degré) même s'ils ne parlent pas du tout français.

La DRH adjointe a souligné que la ressource en professeurs de FLE est très rare et qu'il faut pousser les collègues à passer la certification.

Départs en stage MIN pour ceux qui ont le CAPEI mais qui sont affectés sur des postes ne correspondant pas à leur profil : des stages « bi-départementaux » 21 et 71 seront organisés pour 20 personnes. Les sujets abordés seront les troubles comportement, la conduite et les troubles autistiques. Des stages « - » 58 et 89 concerneront 20 personnes sur la grande difficulté scolaire en maths et en français.

Mise en œuvre CAPPEI par VAE :

cela consiste en 3 phases : constitution d'un dossier (livret 1) par le candidat jusqu'au 21/10 puis examen du dossier avant le 05/02/2022. La présentation du dossier (livret 2) suivi d'un entretien de 15 minutes aura lieu avant le 15 avril 2022.

Listes complémentaires 1er degré :

Ouvertes le 1^{er} juillet, fermées le 31 octobre. 8 recrutements ont eu lieu dans le 89, et 7 dans le 58, 15 démissions ayant eu lieu sur les listes principales. 2 démissions n'ont pas été compensées dans le 21.

Valeurs de la République et laïcité :

La FSU avait posé la question des dates et des modalités concernant les formations sur la laïcité.

28 formateurs académiques (60h de formation) et 2 super formateurs (100h pour les cas particuliers) permettront à terme chaque année de former ¼ des personnels en présentiel ou hybride ou ... en distanciel.

La FSU a brandi la une du figaro magazine du WE précédent afin de montrer son agacement à la Rectrice.

Celle-ci a répondu que l'article du Figaro magazine faisait le jeu d'une certaine candidature à l'élection présidentielle. Quant aux formations sur la laïcité les dates ne sont pas encore connues mais elles seront de très haut niveau et destinées à des futurs formateurs qui outilleront par la suite les enseignants.

La FSU s'est étonnée que le ministre de l'Education nationale n'ait pas encore réagi en condamnant fermement cet article...

Sandrine **Bernard (Snuép-FSU)**, Isabelle **Cheviet (Snes-FSU)**, Pierre **Giezek (Snes-FSU)**, Emmanuel **Loctin (Snuipp-FSU)**, Pascale **Poirier (Snasub-FSU)**